

Cfdt:

**VOTEZ CFDT,
c'est voter pour :**



le 1^{er} syndicat de France, qui te représente également au niveau national et ministériel.



l'assurance que les décisions soient le plus juste possible autour de nos valeurs : démocratie, émancipation, égalité, solidarité.



des candidats et collègues qui s'engagent à aborder les dossiers avec un souci de discrétion, d'équité et d'humanité.



Du 1^{er} au 8

décembre

2022 :

élections

fonctions

publiques

Un moment important de démocratie au travail !

Pourquoi voter ?

Le résultat de ces élections déterminera la **représentativité** des organisations syndicales (OS) pour les **4 prochaines années**.

De cette représentativité dépend directement la faculté pour les OS de signer des accords et d'agir localement, régionalement et nationalement, pour la **défense des agents** qu'elles représentent, ce que l'on nomme : **le dialogue social**.

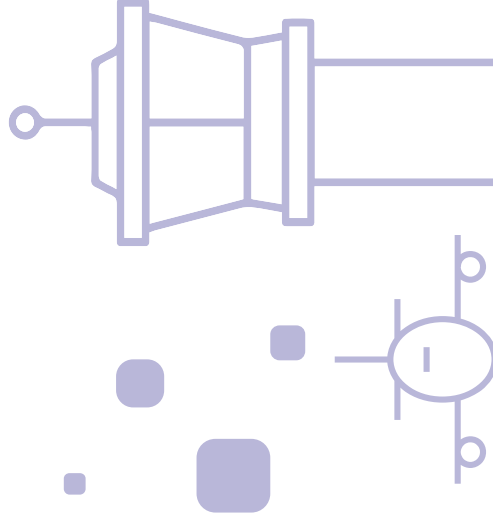


Découvre nos candidats et propositions pour les élections 2022 en scannant ce code

Pour nous contacter :

cfdt-dgac@regis-dgac.net

01.58.09.45.55



La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a profondément modifié les contours de ce dialogue établi avec l'administration et notamment :

- en définissant la composition des nouveaux Comités Sociaux d'Administration (CSA) qui remplaceront les actuels CT et CHSCT
- en supprimant les prérogatives des CAP (Commission Administrative Paritaire) en matière de mobilité et d'avancement. Elles restent compétentes sur certains sujets notamment d'ordre individuel. Certaines ont par ailleurs été fusionnées au niveau ministériel (CAP Attachés, Assistants, Adjointes en particulier)

L'ensemble des agents de la DGAC seront donc appelés à voter non seulement pour leurs représentants au niveau de leur **service** (CSA) mais aussi de leur **corps** d'appartenance.

**Dialogue social équilibré
et diversifié =
démocratie renforcée !**

Chaque agent devra donc voter 3 fois :

- pour le CSA de son service (DSNA, DSAC, SCR*, SNIA, STAC, DNUM, ENAC, BEA...)
- pour le CSA ministériel : ce CSA peut nous paraître loin de nos problématiques mais de nombreuses décisions nous concernant y sont prises,
- pour la CAP de sa catégorie ou de son corps = CAO pour les ouvriers et CCP pour les agents contractuels,

* Le SCR inclut les services centraux DTA, SG + SIR, ainsi que l'Agence Comptable et le SCTA.

Pour la 1^{ère} fois à la DGAC et au ministère, ces élections se dérouleront entièrement par vote électronique.

3 données sont impératives pour voter en toute sécurité :

- 1** Identifiant : Environ un mois avant, il sera envoyé à l'adresse postale indiquée dans ton profil SIRH
- 2** Mot de passe : il sera envoyé par messagerie sur ton adresse pro
- 3** Donnée complémentaire : 5 chiffres extraits de l'IBAN fourni pour le versement du salaire.

Important : il est impossible de faire le lien avec un compte bancaire par ce moyen

Conserve bien tous ces éléments pour pouvoir voter le jour J !

Si ça ne fonctionne pas ou qu'un élément est manquant, une procédure de secours est possible en fournissant un numéro de téléphone ou un autre email.

Prise en compte des données SIRH :

Les données prises en compte sont celles indiquées dans SIRH au 1^{er} octobre 2022, date de bascule du fichier des coordonnées vers l'opérateur Néovote. Pour vérifier, rendez-vous sur 4you-mes-demarches@dgac.fr (depuis un poste connecté au réseau DGAC)

Une assistance est également à ta disposition en cas de besoin :

- Par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (heures de Paris) au numéro suivant : 07.64.63.04.52
- Par courriel à l'adresse sg-rdsp-electionspro-donneesperso-bf@aviation-civile.gouv.fr

